

le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1450 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Orchestre de Paris (8e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Orchestre de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'association Orchestre de Paris, 252, rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris. Simpa 2014_006696, 20296.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 50.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement fonctionnement 2014 de la Ville de Paris, Paris rubrique 33, nature 2042, ligne VE 40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 900-10-99-011 n° d'individualisation 14V00458 DAC, AP 1403546.